

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BENFELD**  
**PROCES - VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU 3 DECEMBRE 2014**

Le trois décembre deux mille quatorze à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Benfeld se réunit en séance ordinaire dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jacky WOLFARTH, maire.

**Etaient présents** : Lucienne GILG, Louis ZOBEÏDE, Mona PAJOLE, Jean-Marc SAAS, Nathalie GARBACIAK, Bruno LEFEBVRE, Stéphanie GUIMIER, Bernard BOUTONNET, Sonia SCHMIDT, Christian SITTLER, Daniel WALDVOGEL, Jean-Jacques KNOPF, Claude WEIL, Anne-Marie GINTZ, Frédéric OSTERTAG, Florence SCHWARTZ, François LARDINAIS, Nathalie VAN THOM, Tania MUHLMEYER, Benoît GSELL, Christine VAUTIER, Christian JAEG, Guy RIEFFEL et Marie-Paule MULLER

**Absents excusés** : Elisabeth DE MONTIGNY, Christophe FURST et Corinna BUISSON (procuration donnée respectivement à Stéphanie GUIMIER, François LARDINAIS et Nathalie GARBACIAK) et Erik GARCIA

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Communiqués du Maire
- 2) Information sur les décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de compétence
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2014
- 4) Affaires financières
  - a) *préparation budget primitif 2015*
    - droits et taxes communaux
    - crédits scolaires
    - cotisations d'assurance-accidents agricoles
    - loyer des terres communales
    - tarifs de location de la salle des fêtes et salle polyvalente Rohan
  - b) *engagements de crédits d'investissements 2015*
  - c) *Durée d'amortissement des subventions d'équipement*
- 5) Affaires d'urbanisme et travaux :
  - a) *Etat prévisionnel des coupes et programme de travaux 2014 en forêt communale – Etat d'assiette 2015*
  - b) *Echange de terrain avec la communauté de communes*
- 6) Assurance des risques statutaires : évolution du contrat
- 7) Motion relative à l'avenir de la Région Alsace
- 8) Rapport des commissions

Le Maire ouvre la séance à 20h00 en saluant les conseillers présents, le représentant de la presse et le public.

# 1) COMMUNIQUES DU MAIRE

## 1) *Invitations diverses et dates à retenir*

Le maire invite les conseillers municipaux aux manifestations et réunions à venir, à savoir :

- Calendrier de l'avent : tous les soirs depuis le 1<sup>er</sup> décembre
- jeudi 4 décembre à 20h00 : commission de la culture
- vendredi 5 décembre à 17h00 : défilé de la Saint Nicolas organisé par l'union des commerçants
- vendredi 5 décembre à 19h00 à l'hôtel de ville : rencontre avec Fabien BAUMANN, auteur de l'ouvrage « Notre dame de Strasbourg – du génie humain à l'état divin » : une cathédrale dans tous ses états
- samedi 6 décembre : visite pastorale de l'évêque – rencontre avec les Benfeldois au garage Della Rocca de 14h45 à 17h30
- dimanche 7 décembre à la salle des fêtes : fête de Noël des aînés
- mercredi 10 décembre au cinéma Rex : « peuple de l'Amazone » dans le cadre du cycle « connaissance du monde »
- samedi 13 décembre à 18h30 à la salle des fêtes : fête de Noël du personnel
- dimanche 14 décembre à 17h00 à l'église St Laurent : concert de Noël par l'association GOSPEL KIDS
- dimanche 21 décembre de 14h00 à 17h00 au centre ville : animation de Noël
- dimanche 21 décembre à 17h00 à l'église St Laurent : concert de Noël animé par les choristes et musiciens de BENFELD
- mardi 23 décembre à 10h30 : visite du chantier de construction de l'école Briand
- vendredi 26 décembre à la salle des fêtes : loto de l'ASB
- mercredi 31 décembre à la salle des fêtes : soirée du réveillon organisée par le Bushido Benfeld
- samedi 3 janvier à 14h00 (départ à la salle des fêtes) : marche des rois mages par le Club Bushido
- samedi 3 janvier à 19h30 au cercle catholique : fête de Noël et galette des rois par la paroisse catholique
- vendredi 9 janvier à 19h30 à la salle des fêtes : vœux du maire
- dimanche 11 janvier à 16h00 à la salle des fêtes : concert de l'harmonie municipale
- mercredi 14 janvier au cinéma Rex : « la route 66 » dans le cadre du cycle « connaissance du monde »
- samedi 17 janvier à 19h30 à la salle des fêtes : soirée baeckeoffe de la Laurentia
- 23 au 25 janvier au cercle catholique : théâtre alsacien par la troupe de Huttenheim
- Samedi 24 et dimanche 25 janvier à la salle des sports : championnat d'Alsace vétéran de badminton
- Samedi 24 janvier à la salle des fêtes : bal de carnaval de l'ASB
- Mardi 27 janvier à 20h00 : conseil municipal
- Vendredi 30 janvier à 20h00 à la médiathèque : rencontre avec Rémy Welschinger, auteur du livre Vanniers (yeniches) d'Alsace – nomades blonds du Ried

## **2) Décisions prises par le maire en matière de droit de préemption urbain :**

Aucune préemption n'a été effectuée pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes, à savoir :

- Monsieur et Mme Claude STEFANCZYN, pour une maison d'habitation, sise 9 rue de Vienne
- Mlle Séverine BOEHM, pour un lot de copropriété, sis 6 rue du 1<sup>er</sup> Décembre
- Monsieur et Mme René STEPHAN, pour une maison d'habitation sise 11 rue du Donon

Dans le cadre de la consultation effectuée sous forme de MAPA pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour une durée de 3 ans, l'offre de l'entreprise ci-après a été retenue :

- ES Energie Strasbourg, 26 boulevard du Président Wilson 67000 STRASBOURG, pour un montant de 61 192,22 € TTC l'an

Pour ce qui concerne la consultation pour la réalisation de l'aménagement paysager du cimetière, l'offre de l'entreprise ci-après a été retenue :

- Entreprise LEDERMANN, 47 grand rue 67880 KRAUTERGESHEIM pour un montant de 24 170 € HT.

Pour ce qui concerne la consultation pour le remplacement partiel du parc de photocopieurs, l'offre de l'entreprise ci-après a été retenue :

- Entreprise KONICA MINOLTA, 1 rue de la Haye 67300 SCHILTIGHEIM, pour un montant trimestriel de 763 € HT et un coût de maintenance de 1 205,33 € sur la base du nombre réel de copies actuel. La durée du contrat est de 5 ans.

## **3) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2014**

Aucune observation écrite n'étant parvenue en mairie et aucune autre n'étant formulée en séance le procès-verbal de la séance du 4 novembre 2014 est **adopté** par 25 voix pour (3 abstentions : Lucienne GILG, Bruno LEFEBVRE et Daniel WALDVOGEL pour absence à la séance)



<b>Panneaux, réclames, enseignes en saillies :</b>	
par enseigne et par an	20,00
publications, affichage	2,00

<b>Cimetière</b>	
concession trentenaire	285,00
concession dans le columbarium	540,00

<b>Location de la salle des sports ou salle de classe :</b>	
pour les sociétés sportives de Benfeld, par heure	7,50
pour les sociétés extérieures, par heure	22,50
salle des sports et plateau pour le collège (selon convention, actualisée annuellement en fonction des heures d'utilisation)	
club house (forfait d'occupation hebdomadaire)	100,00

<b>Location du stade municipal :</b>	
par match de football	69,00
par meeting d'athlétisme (y compris la salle)	40,00
utilisation des vestiaires et stade par l'ASB	1 350,00

<b>Divers :</b>	
location de jardins ouvriers, par an	15,00
photocopie, la pièce	0,45
déclaration de prolongation d'ouverture	17,50
ramassage de bois mort	7,00
licence débit de boissons de 3ème catégorie	32,50
participation des exposants aux journées d'octobre	10,00
subvention pour rénovation de façade (m <sup>2</sup> )	4,30

<b>Droits d'entrée à la baignade municipale :</b>	
par jour :	
adultes	1,60
scolaires, étudiants, militaires	0,80
- de 6 ans et + de 60 ans	gratuit
groupes de jeunes accompagnés (+ de 5 pers.)	0,80
cartes d'abonnement pour la saison :	
adultes	26,00
scolaires, étudiants, militaires	16,00
parents et enfants vivant sous le même toit	33,00

<b>Location de la Villa Jaeger pour des expositions :</b>	
grande salle, par week-end	175,00
petite salle, par week-end	87,50
ou le don d'une œuvre significative (ce tarif est majoré de 50% en période de chauffe: 87,50 € et 43,75 €)	

**Droits d'utilisation du plan d'eau :**

Association de pêche et de pisciculture	56,00
Amicale de Plongée	56,00

**Prix des maisons fleuries**

Grand prix (1)	100,00
1 <sup>er</sup> prix d'excellence (4)	70,00
prix d'excellence (13)	55,00
1 <sup>er</sup> prix d'honneur (24)	45,00
prix d'honneur (26)	35,00

**Droits d'entrée à la médiathèque***Frais d'inscription à l'année*

## Livres et revues

moins de 16 ans	gratuit
adultes	10,00
moins de 26 ans et + de 60 ans	5,00

## multimédia

moins de 16 ans	5,00
adultes	20,00
moins de 26 ans et + de 60 ans	10,00

*Autres services*

Carte perdue	2,00
photocopie	
copie noir et blanc	0,10
copie couleur	0,50
carte 10 copies noir et blanc	1,00
carte 25 copies noir et blanc	2,00
carte 2 copies couleur	1,00
carte 5 copies couleur	2,00
frais de retard	
1 <sup>ère</sup> semaine	1,00
2 <sup>ème</sup> semaine	2,00
3 <sup>ème</sup> semaine	4,00
4 <sup>ème</sup> semaine	10,00
boîtier DVD cassé	0,50
boîtier CD cassé	0,20

*Tarif de remboursement des documents*

Livre adulte	15,00
livre jeunesse et bandes dessinées	10,00
CD, CD-ROM	18,00
DVD	30,00

(pondération de 50% pour documents de + de 5ans  
pas de remboursement pour documents de + de 10 ans)

*Abonnements temporaires*

Adulte (demi-tarif)	4 et 10
jeunesse (livre gratuit) - multimédia	5,00
(caution de 50 € ou 100 € à partir de 3 abonnements)	

**adopté à l'unanimité**

## **a) Préparation du budget primitif 2015**

**+ crédits scolaires**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

vu l'avis émis par la commission des finances lors de sa réunion du 25 novembre 2014,

après avoir entendu les explications de Mme Nathalie GARBACIAK, maire-adjoint,

après en avoir délibéré,

**approuve**

les propositions d'affectation des crédits scolaires pour l'année 2014/2015 résumées comme suit :

#### **Affectations prioritaires :**

- fournitures scolaires (fonctionnement)	16 460,00 €
--	-------------

#### **Autres emplois :**

- classes vertes (écoles Rohan et Briand)	4 080,00 €
- activités culturelles	2 408,00 €
- transports scolaires (ski, excursions...)	<u>4 137,00 €</u>
<b>Total des dépenses</b>	<b>27 085,00 €</b>

**adopté à l'unanimité**

## **a) Préparation du budget primitif 2015**

**+ Cotisations d'assurance-accidents agricoles**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

vu l'avis émis par la commission des finances lors de sa réunion du 25 novembre 2014,

après avoir entendu les explications de Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint,

considérant que le prix du bail de la chasse à compter du 2 février 2015, conformément à la convention de gré à gré, s'élève à 4 250,00 €,

après en avoir délibéré,

## **décide**

de reconduire le principe d'une participation communale aux cotisations d'assurance-accidents agricoles pour l'exercice 2015 d'un montant de 1 700,00 €, représentant 40% du produit de l'argent de chasse, reductible jusqu'à la fin du bail de la chasse, tel qu'arrêté par la délibération du 7 octobre 2014 suite à l'abandon du produit de la chasse par les propriétaires fonciers.

**adopté** par 23 voix pour  
(1 voix contre : Christian JAEG et 4 abstentions : Benoît GSELL, Christine VAUTIER, Guy RIEFFEL et Marie-Paule MULLER)

Monsieur Christian JAEG confirme sa position émise lors de la délibération sur l'affectation de l'argent de chasse, à savoir une répartition à hauteur de 70 % pour l'entretien des chemins ruraux et 30 % pour la prise en charge des cotisations d'assurance-accidents agricoles. Par ailleurs, il souhaite que la durée de l'engagement ne dépasse pas la durée du mandat et non la durée du bail.

### **a) Préparation du budget primitif 2015**

#### ***+) Loyer des terres communales***

Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint, informe l'assemblée que jusqu'à présent, les fermages évoluaient selon la variation d'un indice fixé dans chaque département par arrêté préfectoral. La loi de modernisation agricole du 27 juillet 2010 a simplifié le dispositif et prévoit une nouvelle méthode d'indexation des fermages, à savoir un indice national. Ce nouvel indice devrait éviter les variations trop importantes en dents de scie d'une année sur l'autre.

Avant le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année, un arrêté du ministre chargé de l'agriculture fixera cet indice national et constatera sa variation.

L'arrêté du 24 octobre 2014 indique que l'indice national des fermages s'établit à 108,30 (106,68 pour 2013).

L'année 2009 sert de base 100 et remplace la base 100 précédente instaurée en 1994.

Cela conduit à une augmentation des fermages de 1,52% pour l'ensemble des échéances à régler entre le 1<sup>er</sup> octobre 2014 et le 30 septembre 2015.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

après en avoir délibéré

après avoir entendu les explications de Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint,

considérant que les fermages ont évolué entre l'indice 106,68 pour l'année 2013 et 108,30 en 2014, soit une augmentation de 1,52%

vu l'avis émis par la commission des finances du 25 novembre 2014,

## **décide**

de fixer pour la saison 2014/2015 les tarifs de location des prés et terres communales comme suit :



- prés :	0,95 € l'are
- champs :	1,59 € l'are
- vergers :	2,31 € l'are
- terrains pour associations :	0,34 € l'are

Par ailleurs, l'assemblée décide de reconduire purement et simplement les locations des prés et terres communaux consenties antérieurement.

**adopté à l'unanimité**

### **a) Préparation du budget primitif 2015**

**+ tarifs de location de la salle des fêtes et de la salle polyvalente Rohan**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

vu l'avis émis par la commission des finances dans sa réunion du 25 novembre 2014,

après avoir entendu les explications de Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint,

après en avoir délibéré,

**décide**

de fixer comme suit pour l'année 2015 les tarifs de location de la salle des fêtes et de la salle polyvalente de l'Ecole Rohan :

#### **SALLE DES FETES**

##### **GRANDE SALLE**

##### **Bals :**

sociétés locales	460,00
sociétés extérieures	1 110,00
+ 10% des droits d'entrée	

##### **Concert :**

avec entrées payantes	460,00
sans entrées payantes	240,00
supplément en cas de repas	220,00

##### **Manifestations culturelles et sociales, expositions**

(maximum deux jours)

avec entrées payantes	540,00
sans entrées payantes	270,00
supplément en cas de repas	220,00

**Manifestations privées***sociétés locales*

avec repas	800,00
sans repas	540,00
supplément en cas de soirée dansante	220,00

*sociétés extérieures*

avec repas	1 060,00
sans repas	910,00
supplément en cas de soirée dansante	220,00

**Bourse aux vêtements (les deux)** 690,00

**Tarif horaire pour manifestation spécifique** 92,00  
(majorés de 50% en période de chauffe)

**AVANT SALLE****Manifestations organisées en dehors  
de la période de chauffe**

société ou personne privée de Benfeld	240,00
société ou personne privée de l'extérieur	340,00

**Manifestations organisées durant la période de chauffe**

société ou personne privée de Benfeld	375,00
société ou personne privée de l'extérieur	470,00

**Tarif horaire pour manifestation spécifique** 54,00  
(majoré de 50% en période de chauffe)

**Heure de surveillance** 22,00

**SALLE POLYVALENTE**

**Activités culturelles** gratuit

**Réunions associations locales**

par soirée	23,50
forfait annuel pour occupation hebdomadaire	245,00
forfait annuel pour occupation mensuelle	155,00

**Réunions associations extérieures**

par soirée	56,00
forfait annuel pour occupation hebdomadaire	460,00
forfait annuel pour occupation mensuelle	320,00

**adopté à l'unanimité**

***b) Engagement de crédits d'investissement en 2015***

Madame Lucienne GILG, maire-adjoint, informe l'assemblée que l'article 7 de la loi de décentralisation du 2 mars 1982 précise les dispositions à prendre relatives à l'engagement des crédits d'investissement dans le cas où le budget n'est pas voté au 1er janvier de l'exercice concerné.

Une circulaire interministérielle n° CD-4555 du 11 janvier 1989 notifiée par le trésorier municipal présente et détaille cette procédure budgétaire.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré

après avoir entendu les explications de Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint,

vu la loi n° 83-213 du 2 mars 1982, dite loi de décentralisation, modifiée par les dispositions de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation, notamment les articles 15 à 22 relatifs à la procédure budgétaire,

vu les dispositions de la circulaire n° CD-4555 du 11 janvier 1989 relative à l'engagement de crédits d'investissement pour l'exercice à venir, si le budget primitif n'est pas voté à la date du 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice concerné,

considérant que le budget 2015 ne sera pas voté avant cette date,

vu l'avis favorable de la commission des finances du 25 novembre 2014,

### décide

d'autoriser le maire, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2015, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit un montant total de 573 395 € :

20 Immobilisations incorporelles	<b>4 745 €</b>
202    Frais documents d'urbanisme	4 745 €
21 Immobilisations corporelles	<b>568 650 €</b>
2111    Terrains nus	8 500 €
2128    Agencements et aménagements	26 400 €
21312    Bâtiments scolaires	399 300 €
21318    Autres bâtiments publics	81 400 €
2152    Installations de voirie	15 850 €
21533    Réseaux câblés	1 250 €
21534    Réseaux d'électrification	4 900 €
21578    Matériel et outillage	2 500 €
2158    Autre matériel et outillage	3 850 €
2182    Matériel de transport	8 750 €
2183    Matériel de bureau	4 450 €
2184    Mobilier	2 750 €
2188    Autres immobilisations	8 750 €

**adopté** par 23 voix pour

(1 voix contre : Christian JAËG et 4 abstentions : Benoît GSELL, Christine VAUTIER, Guy RIEFFEL et Marie-Paule MULLER)

Monsieur Christian JAEG considère qu'une telle ouverture de crédits n'est plus conforme aux modes de gestion actuels, qu'il s'agit d'un contournement du débat d'orientation budgétaire et que cela représente une autorisation d'engagement de dépenses, sans avoir à solliciter l'avis du conseil municipal, qui doit rester seul compétent pour approuver les choix d'investissement, d'autant que la rigueur s'imposera à l'avenir

### *c) durée d'amortissement des subventions d'équipement*

Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint rappelle à l'assemblée que par délibération du 25 mars 1996, conformément aux dispositions de la nomenclature M14, le conseil municipal avait fixé la durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles concernées.

Un arrêté du 25 décembre 2014, applicable aux communes et établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif a modifié et précisé les modalités d'amortissement des subventions d'équipement versées imputées sur le compte 204 en comptabilité M14.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint,

vu les dispositions de la nomenclature M14,

vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article R.232-1

### **décide**

de fixer la durée d'amortissement des subventions ou fonds de concours imputés au compte 204 sur une durée de 10 ans

**adopté à l'unanimité**

## **5) URBANISME ET TRAVAUX**

### *a) Etat prévisionnel des coupes et programme de travaux 2015 en forêt communale*

Monsieur Bernard BOUTONNET, maire-adjoint, présente à l'assemblée l'état prévisionnel des coupes et le programme de travaux en forêt communale proposé par l'ONF pour l'exercice 2015.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Monsieur Bernard BOUTONNET, maire-adjoint,

vu l'état prévisionnel 2015 des coupes estimées en forêt communale, élaboré par l'ONF,

vu le programme des travaux tant d'investissement que d'entretien et de fonctionnement proposé par l'ONF,

### **adopte à l'unanimité**

l'état prévisionnel des coupes pour l'exercice 2015, tel que proposé par l'ONF pour un volume total de 674 m<sup>3</sup> (dont 142 m<sup>3</sup> de bois d'œuvre, 20 m<sup>3</sup> de bois de feu et 512 m<sup>3</sup> de bois non façonné), représentant une recette prévisionnelle de 25 530 €, des dépenses liées à l'exploitation de 6 710 €, soit une recette nette estimée de 19 090 €.

le programme de travaux pour un montant total de 23 330,00 € H.T., dont 12 800,00 € en investissement et 10 530,00 € en fonctionnement, selon les devis joints en annexe

La convention de maîtrise d'œuvre avec l'ONF est arrêtée, conformément aux barèmes qui s'appliquent depuis 2005 pour l'encadrement des travaux effectués en régie.

L'état prévisionnel d'assiette pour 2016 est également adopté.

### ***b) Echange de terrain avec la communauté de communes***

Madame Lucienne GILG, maire-adjoint, informe l'assemblée que dans le cadre des nouveaux projets en cours de réalisation à la communauté des communes (multi accueil, maison intercommunale des services) et la réalisation du futur parking et compte tenu de la configuration des parcelles, il a été convenu de procéder à des échanges de terrain en vue de rationaliser l'implantation des bâtiments et l'aménagement global de ce quartier.

Il convient de régulariser cet échange, tel que proposé sur le plan joint en annexe, sachant que la superficie à recevoir par la ville de Benfeld est d'environ 450 m<sup>2</sup> et la surface à céder d'environ 370 m<sup>2</sup>. Cet échange se fera sans soulte.

Un procès-verbal d'arpentage est à réaliser pour déterminer les surfaces exactes.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint,

compte tenu de l'intérêt qu'il y a de procéder aux échanges de terrains tel que proposé ci-dessus pour permettre l'aménagement des équipements prévus, tant par la communauté de communes que par la commune,

**décide**

**d'adopter** le principe d'échange de terrain tel que proposé, les surfaces définitives restant à déterminer

**d'autoriser** le maire à signer le procès d'arpentage à intervenir, ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cet échange

**adopté à l'unanimité**

## **6) Contrat d'Assurance des Risques Statutaires**

Madame Lucienne GILG, maire-adjoint, informe l'Assemblée que :

- considérant la nécessité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le protection sociale de ses agents (maladie, maternité, accident du travail, décès) ;
- considérant que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques pour l'ensemble des collectivités et établissements publics adhérant, et ce dans le cadre de ses missions fixées par l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984 ;
- considérant le mandat donné au Centre de Gestion afin de consulter le marché d'assurance statutaire pour le compte de la Commune ;
- Considérant qu'à l'issue des trois premières années du contrat la sinistralité des collectivités adhérentes au contrat s'est dégradée et que pour préserver l'équilibre du contrat d'assurance statutaire l'assureur AXA porteur du risque a signifié au Centre de Gestion la nécessité d'une revalorisation des conditions tarifaires au 1<sup>er</sup> janvier 2015 comme suit :

*Agents immatriculés à la CNRACL*

➤ Taux : 5,06 %, avec une franchise de 15 jours par arrêt maladie ordinaire

*Agents non immatriculés à la CNRACL (Agents effectuant plus ou moins de 200h / trimestre)*

➤ Taux : 1,35 %, avec une franchise de 15 jours par arrêt maladie ordinaire

✓ Durée de l'avenant : 1 an, à savoir du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015

✓ les autres condition du contrat restent inchangées

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

après en avoir délibéré

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint, vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

vu la délibération du 8 novembre 2011 autorisant le maire à adhérer au contrat groupe d'assurance des risques statutaires,

*prend acte*

de la dégradation financière du contrat et des propositions de revalorisations tarifaires pour la dernière année du contrat groupe d'assurances statutaire 2012-2015,

*autorise*

le maire à souscrire un avenant d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2012-2015 auprès de l'assureur AXA et le courtier YVELIN, selon les conditions suivantes :

*Agents immatriculés à la CNRACL*

➤ Taux : 5,06 %, avec une franchise de 15 jours par arrêt maladie ordinaire

*Agents non immatriculés à la CNRACL (Agents effectuant plus ou moins de 200h / trimestre)*

➤ Taux : 1,35 %, avec une franchise de 15 jours par arrêt maladie ordinaire

*précise*

que ces conventions couvrent tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie / longue durée, maternité,
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire.

**adopté à l'unanimité**

## **7) Motion relative à l'avenir de la région Alsace**

Le maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance de commissions réunies du 19 novembre 2014, une majorité de conseillers s'est prononcée pour appuyer la motion relative à la réforme territoriale et à l'avenir de la Région Alsace.

Dans le contexte de la réforme territoriale engagée par le Gouvernement et suite au vote de l'Assemblée nationale le 21 juillet 2014, **les élus du Conseil Municipal tiennent à réaffirmer solennellement le caractère spécifique de l'Alsace.** Il en va ainsi du droit local, notre langue régionale, et de notre

situation géographique unique au carrefour de l'Europe, naturellement tournée vers nos voisins allemands et suisses.

Par ailleurs, l'Alsace revendique une taille critique suffisante pour garantir une gestion des affaires publiques à la fois proche des besoins et des attentes de ses habitants, et rigoureuse en termes budgétaires et humains.

**Aussi les élus de la Commune de BENFELD demandent :**

- que l'Alsace soit traitée sur le même mode que d'autres régions à forte identité et conserve donc, comme ces dernières, son découpage actuel,
- que dans ce nouveau redécoupage, l'Alsace partageant l'idée de réforme resterait une région à part entière, préfigurant la future organisation française de 2016 à titre expérimental,
- que dans ce cadre, les régions puissent obtenir des moyens indispensables à l'effort commun de redressement économique et social de notre pays,
- que l'Etat donne aux régions frontalières de réelles capacités en matière de coopération et d'enseignement des langues,
- que l'Alsace soit considérée comme terre de réconciliation européenne, « emblème de l'amitié entre la France et l'Allemagne et un symbole de leur mémoire réconciliée » comme le souligne la déclaration cosignée par les Présidents François HOLLANDE et Joachim GAUCK au Hartmannswillerkopf, le 3 août 2014.

**Et se déclarent favorables :**

- sous réserve que l'Alsace soit maintenue dans ses contours actuels, à la réunion du Conseil Régional d'Alsace, des deux Conseils Généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin en une collectivité nouvelle dotée de compétences adaptées et porteuses d'un projet ci-joint qui répond avec efficacité aux besoins et attentes des Alsaciens dans l'espace trinational rhénan,
- à un juste équilibre dans ce futur Conseil d'Alsace entre la représentation des territoires et la représentation politique en mixant une part de scrutin départemental et une part de proportionnelle régionale favorisant ainsi la parité,
- à l'équilibre de la représentation des territoires au sein des organes du futur Conseil d'Alsace,
- à l'association des Alsaciens au processus selon des modalités à définir,



- à la mise en place très rapidement d'un groupe projet comprenant des représentants des 3 collectivités avec le gouvernement pour la rédaction d'un amendement.

Lors de la discussion plusieurs conseillers ont considéré que le texte de cette motion, compte tenu des récents débats parlementaires, est aujourd'hui dépassé, qu'il y aurait lieu de rédiger une motion plus adaptée à l'avancement de ce dossier. Pour Monsieur Christian JAEG, sachant que l'Assemblée Nationale a statué, on arrive après la course. Par ailleurs, pour plusieurs conseillers (dont Benoît GSELL, Jean-Jacques KNOPF et François LARDINAIS) certains éléments de la motion n'ont pas lieu d'y figurer, compte tenu de leur relation lointaine avec l'objet même du texte, que le coche a été raté lors du référendum sur le conseil unique d'Alsace, pour lequel la plupart était favorable. La proposition de rédaction d'un texte différent a également été soulevée.

En définitive, la motion dans sa rédaction ci-dessus est adoptée par 1 voix contre (Benoît GSELL), 12 abstentions et 15 voix pour.

### **Questions du groupe «Une nouvelle dynamique pour Benfeld»**

Avant de passer au rapport des commissions, le maire informe l'assemblée qu'il a été destinataire de 3 questions traditionnelles reçues en mairie, dont il donne lecture et apporte les réponses comme suit :

- 1) *Les indemnités de fonction des élus*  
*Elles indemnisent l'exercice effectif de fonctions. Ces indemnités sont-elles versées pour les périodes où les fonctions ne sont pas exercées ? (maladie, vacances, formations, absences diverses...)*

L'indemnité est un droit et non un salaire qui comptabilise les heures de travail. Un adjoint est disponible 24 h sur 24 de jour comme de nuit y compris les week-ends. L'indemnité est la reconnaissance d'un engagement conséquent.

Par ailleurs les congés sont également des droits reconnus par la législation, au niveau national. Pourquoi un élu devrait-il déroger à ce principe ?

Les adjoints ne peuvent pas prendre les congés comme ils le souhaitent ; une grande majorité d'entre eux doivent être présent mi-juillet et mi-août !!!

Certains doivent être présents durant les fêtes de fin d'année... et durant toutes les autres fêtes d'ailleurs...

En cas de maladie ponctuelle, l'élu garde la charge de ses dossiers et fera le rattrapage à son retour.

En cas de longue maladie, l'élu mettra un terme à sa fonction et de ce fait ne bénéficiera plus de son indemnité.

Petit rappel : les adjoints de la ville de Benfeld touchent à 8 le montant prévu pour 6 (sachant que l'un est indemnisé par la COCOBEN, au titre d'une vice-présidence et que finalement un poste n'est pas indemnisé). Le maire s'est également imposé une diminution de son indemnité.

Vient également se déduire aux indemnités l'ensemble des frais de déplacement (nous avons des réunions à l'extérieur), les frais de représentation (entrée des manifestations, soutiens aux associations...)

## 2) *Utilisation des pesticides et herbicides*

*L'extrême dangerosité de ces produits pour la santé humaine, les conséquences néfastes pour la faune et la flore sont connues. Nous souhaitons avec insistance et détermination la mise en place de protection autour des habitations avec une interdiction formelle d'utilisation de ces produits à moins de 200 mètres des habitations. Ces dispositions doivent être prises pour une période de deux ans.*

Question étonnante, c'était un thème de notre dernière commission cadre de vie de la semaine dernière !!!

Je vous rappelle qu'il est possible de poser les questions durant les commissions (certes il n'y aura pas la presse) mais seulement un esprit de travail et c'est bien cela que nous demandent les Benfeldois....

Nos services ont suivi des formations et ont déjà modifié leur comportement vis-à-vis de l'utilisation des pesticides et des herbicides.

Pour mesurer l'impact de ce nouveau comportement, nous allons faire un audit auprès de FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles). FREDON est un organisme qui met ses compétences au service des collectivités territoriales dans le domaine phytosanitaire. Il donne des conseils pour une gestion raisonnée des espaces verts et une amélioration de notre environnement.

A l'issue de cette étude nous pourrions prendre de nouvelles mesures adaptées en connaissance de cause.

Par ailleurs, François Lardinais fera des recherches et nous informera sur la réglementation en vigueur qui permettrait de limiter l'utilisation de produits phytosanitaires à proximité des habitations voisines de cultures agricoles.

## 3) *Les investissements communaux prévus dans les 5 prochaines années*

*Les réponses apportées sur ce sujet au dernier conseil municipal étaient incomplètes. Nous souhaitons disposer d'éléments complémentaires pour nourrir un débat et la réflexion des élus sur les choix et les priorités à arrêter, compte-tenu des contraintes budgétaires. A ces fins, nous souhaitons disposer :*

- *des investissements importants pour les cinq prochaines années*
- *des prévisions d'acquisition de gros matériel (véhicules, mobiliers, équipements techniques...)*
- *la liste des travaux de réfection, d'entretien (voirie, bâtiments publics...)*

*Pour l'ensemble une estimation des coûts.*

Je ne répète pas mes propos qui sont les mêmes qu'au mois de novembre.

Nous aurons au mois de janvier un débat d'orientation budgétaire qui simulera une projection de nos principales dépenses pour les prochaines années. Nous y travaillons actuellement.

Cependant dans la gestion d'une ville rien n'est figé (ce n'est pas un long fleuve tranquille) nous devons certainement faire face à des imprévus, des opportunités à saisir qui modifieront notre gestion prévisionnelle.

Par exemple, durant le prochain semestre nous aménagerons une partie de la voirie entre le rond-point de l'Intermarché et l'avenue de la gare. Cet aménagement est en partie possible grâce au montant budgétisé dans le marché pluriannuel de la voirie qui n'a pas été utilisé durant l'année 2014.

Les travaux peuvent se réaliser grâce à des économies, une opportunité qui n'était pas forcément prévisible en début d'exercice comptable.

Par ailleurs, le prochain contrat de territoire de 2016, négocié avec les communes et la COCOBEN aura également un impact sur nos investissements durant le mandat.

Cependant toutes les dépenses sont discutées en commission avant leur application ; encore faut-il y participer pour en être informé ?

## 7) RAPPORT DES COMMISSIONS

Monsieur Louis ZOBEIDE présente le compte rendu de la commission sécurité et cadre de vie du 27 novembre qui a abordé les problématiques suivantes :

- La signalisation horizontale de la rue de Sélestat au débouché de la RD 1083
- Le passage éventuel au clignotant des feux tricolores de la rue de Sélestat pendant la nuit
- La modification du sens de circulation place Briand
- La mise en place d'une procédure de développement durable (traitement phytosanitaire) au service espaces verts
- L'interdiction aux exploitants agricoles de traiter leurs cultures aux abords des habitations

Ces points feront l'objet d'une étude avant retour en commission.

La communication sur la propreté de la ville, via les affiches « BENFI » se poursuivra dans les prochaines semaines

Les futures projets à l'étude, à savoir le parking le long de la voie entre le giratoire d'Intermarché et l'avenue de la gare, les accès au siège et au multi accueil de la COCOBEN et le projet de parking pour les usagers de la SNCF ont également été présentés.

Monsieur ZOBEÏDE rappelle également les termes de différents arrêtés de circulation pris par le maire toujours en vigueur (interdiction de circulation des poids lourds entre 22h00 et 6h00 sur la RD 1083, circulation aux abords du collège durant le chantier...)

Madame Lucienne GILG rend compte des travaux de la commission chargée du personnel, qui s'est réunie le 26 novembre lors de laquelle a été faite une présentation du plan d'effectif actuel de l'ensemble des services dépendant de la ville, à savoir :

- les services administratifs
- les services techniques
- la médiathèque
- la résidence pour personnes âgées
- les ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles)
- le personnel de service et d'entretien dans les différents bâtiments publics

Les services techniques et administratifs disposent tous deux d'un organigramme, plus fonctionnel qu'hierarchique compte tenu de la taille de chacun de ces services et de la polyvalence indispensable à un bon fonctionnement.

Le plan d'effectif est stable depuis plusieurs années, malgré l'augmentation des tâches dans différents services (addition de construction, développement des espaces verts...), ayant une incidence sur la masse salariale (ancienneté des agents). Le personnel également fait preuve d'une grande stabilité (peu de départs, sauf en retraite).

Afin de contenir la masse salariale, qui évolue de façon linéaire à effectif constant (en raison du GVT : glissement vieillesse technicité), les recrutements, dans la mesure du possible, sont effectués par le biais de contrats aidés (avant intégration).

D'autres sources d'économie proviennent du recours au bénévolat (médiathèque) à des apprentis (espaces verts) et la création de l'association des amis des aînés de la RPA, permettant d'envisager à terme une réduction de l'effectif de la RPA (la partie animation étant assurée par cette dernière)

Le personnel communal bénéficie également d'une politique sociale bien affirmée par le biais d'un 13<sup>ème</sup> mois, de prestations prises en charge pour la mutuelle et la prévoyance et un régime indemnitaire liée à des responsabilités ou fonctions particulières.

L'évolution future, outre quelques situations particulières à étudier, sera essentiellement liée à la clarification des compétences et leur exercice de plein droit au niveau intercommunal et à la mutualisation des services à envisager.

Elle donne également quelques informations concernant les travaux de la communauté des communes :

**Le multi accueil :** l'ouverture est prévue pour le 1<sup>er</sup> avril

- la capacité d'accueil est de 80 places, soit 60 places pour le multi accueil et 20 places pour le jardin d'enfants
- la répartition des places se fera dans 5 unités de vie. 4 unités de vie pour l'accueil des enfants de 10 semaines à 2 ans et 1 unité de vie pour les
- la surface des locaux est de 1 100 m<sup>2</sup>, comprenant un espace d'accueil composé de deux bureaux pour la direction du multi accueil et la direction du jardin d'enfants, des salles de repos, des salles d'activité et de motricité, des espaces communs utilisés en alternance par de petits groupes d'enfants ou des ateliers du RAM (Relais d'assistants Maternels),

des locaux techniques : lingerie, buanderie, rangements, cuisine, des locaux destinés au personnel : vestiaires, salle de repos, salle de réunion.  
Une des salles d'activité sera également utilisée comme une ludothèque intercommunale.

**La MIS :** (maison intercommunale des services)

Le bâtiment prend forme, à ce jour le planning des travaux est respecté

La livraison est prévue courant septembre 2015.

Madame Mona PAJOLE informe les conseillers des décisions prises lors de la dernière commission administrative du CCAS, notamment pour ce qui concerne les secours d'urgence alloués, les dons acceptés et les nouvelles redevances applicables à la RPA pour l'année 2015. Elle remercie l'ensemble des personnes qui ont participé à la collecte de denrées pour la Banque Alimentaire qui a permis de collecter près de 6,43 tonnes de produits. Elle donne également des informations sur le nombre de bénéficiaires des distributions qui ont repris en septembre à raison de 2 fois par mois.

Pour la fête de Noël des aînés, 213 personnes sont inscrites. Elle remercie les conseillers municipaux et l'entraide pour leur aide à l'organisation de cette manifestation.

Elle informe également de la mise en place du conseil de solidarité regroupant l'ensemble des intervenants du secteur Benfeld-Erstein dans le domaine social (assistantes sociales du conseil général, CCAS, associations caritatives diverses, Croix Rouge...) qui se réunit une fois par mois pour étudier les demandes d'aides et ainsi éviter des prises en charge multiples. Cela permet également d'avoir un suivi plus objectif des demandeurs de secours du territoire.

Mme Nathalie GARBACIAK présente le compte-rendu de la commission inter génération du 5 novembre, lors de laquelle ont été arrêtées les modalités d'organisation de la fête de Noël des aînés (notamment le choix du traiteur qui sera un restaurateur local « la vignette »), les cadeaux à destination des Benfeldois résidant dans des maisons de retraite ou à l'EHPAD (la distribution sera assurée le samedi 13 décembre par les élus ou l'les membres de l'Entraide paroissiale dans les établissements hors Benfeld)

Pour ce qui est des NAP, compte tenu de la faible fréquentation par rapport aux prévisions initiales, un bilan sera effectué à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre et le cas échéant l'accueil sera effectué en milieu périscolaire dans la mesure où les places disponibles permettront d'accueillir tous les enfants

Monsieur Bernard BOUTONNET fait le point sur l'avancement des différents chantiers en cours ou prévus, à savoir :

- à l'Ecole Aristide Briand, suite à l'incident de chantier intervenu au mois de septembre et la complexité des travaux, le gros œuvre a pris un peu de retard (estimé à 6 semaines) L'entreprise a été sollicitée pour établir un nouveau planning et mettre les moyens humains nécessaires pour ne pas retarder le planning de fin de travaux
- Dans la rue du Dr Sieffermann, l'éclairage public en led est posé et fonctionne. L'enrobé sur chaussée sera posé le 4 décembre (la résine ne pourra être mise en place que si les conditions météorologiques le permettront). La signalisation « zone de rencontre est en cours de pose suite à l'arrêté du maire. La vitesse sera limitée à 20km/h avec priorité aux

piétons et cyclistes sur le secteur : rue du Dr Sieffermann, rue de l'Eglise, place Alberto Ascani et rue du Petit Rempart (de la place Briand à la rue du Dr Sieffermann). La rue du Dr Sieffermann sera également à sens unique entre l'église protestante et la rue de l'Eglise

- les travaux de renforcement du réseau d'eau potable et d'assainissement de la rue du Relais Postal sont terminés. Le raccordement sur la rue de Sélestat se fera la semaine du 8 décembre, si les analyses d'eau sont positives. La circulation risque d'être perturbée et une interdiction de passage de convois exceptionnels a été décidée.
- Pour ce qui est des travaux au cimetière, les marchés sont en cours de passation et les travaux débuteront début janvier

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h45.